



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MÊME
NOUS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DU ST LAURENT
(A. SUIVRE.)



CHENIER.

Deuxième Année

Saint-Jérôme, 30 Septembre 1898

No 39

LABELLE.

L'AVENIR DU NORD

JOURNAL HEBDOMADAIRE

...Rédigé en collaboration...

ST-JEROME (Terrebonne) P. Q.

Abonnement : Un an \$1.00
Six mois 0.50

Pour abonnements, annonces, impressions, etc

s'adresser à

J. E. PREVOST fils, IMPRIMEUR,
Directeur-Propriétaire

SOMMAIRE

Méli-Mélo
A propos de Dreyfus (II) Francoeur
Une réforme nécessaire
Les Irlandais dans l'armée anglaise
Les interpellations au sujet de Dreyfus
Le surplus et les conservateurs
Mort de M. Pacifique Nantel
M. Joseph Pacifique Phydime Nantel
Tribune libre
Une cause célèbre, ... Bernard Lazare
Les erreurs de plume
Entretien des machines agricoles.
Poésie : Les roses fanées, ... Paul Bourget
Histoire de la semaine : Jeanne, Catulle Mendès
Faits divers
Livres, journaux, etc.

MÉLI-MÉLO

La prohibition n'a pas trouvé un terrain propice à Saint-Jérôme ; le résultat de la votation d'hier dans notre ville donne contre elle une majorité de 391.

MM. Lomer Gouin et R. Lemieux, députés, ont intenté une action de mille piastres chacun pour infamie contre la *Minerve* pour avoir dit qu'ils étaient les auteurs du fameux article de la *Libre Parole* contre M. Tarte, et qui a conduit son propriétaire, en prison.

Le Dr Adolphe Lamarche, de Montréal, vient d'avoir la grande douleur de perdre un fils qui, médecin et dans la force de l'âge et du talent, lui laissait espérer un brillant avenir.

Nous prenons une large part au chagrin de M. le docteur Lamarche et nous le prions de vouloir bien accepter nos plus cordiales condoléances.

Le *Messager* assure que le Vatican a donné l'ordre au Nonce de Paris de prier les évêques et le clergé catholique, ainsi que les journaux catholiques de France, de cesser la campagne entreprise contre la révision du procès Dreyfus.

Au sujet de cette révision, il a été décidé, à une réunion du conseil des ministres, à Paris, le 26 courant, que la Cour de cassation serait invitée à se prononcer sur son opportunité.

Le président McKinley a accepté l'invitation du tsar Nicolas relative à une conférence internationale sur le désarmement et il a fait exprimer au gouvernement russe toute sa sympathie pour le généreux projet de l'empereur. Quand le moment sera venu pour M. McKinley de nommer le représentant des Etats-Unis à la conférence du désarmement, il fera bien de choisir un plénipotentiaire parlant le français ; il peut être assuré que la langue de Corneille et de Molière sera la seule qu'emploieront les représentants de toutes les nations européennes.

A PROPOS DE DREYFUS

II

La *Patrie* répond à mes observations de la semaine dernière en disant pudiquement et gravement qu'elle ne laisse avec le « pornographe » Emile Zola, avec le « collectiviste » Jean Jaurès, avec le « socialiste » Bernard Lazare ; quant à elle, elle restera, jure-t-elle, avec « ceux qui croient encore à la France, qui sont convaincus que Dreyfus a été justement et équitablement jugé par un conseil de guerre, et, enfin, avec ceux qui cherchent leur inspiration ailleurs que dans des dépêches de source hostile. »

Les « dépêches de source hostile » c'est la vieille formule qui n'a plus d'effet que sur les bons bourgeois qui tiennent encore pour la foomine si chère à Brid'oison. Les dépêches de source hostile qui se confirment à fond tous les jours ne nous effarouchent plus. Il est inutile de nous parler de l'hostilité de la source des dépêches qui ont annoncé puis confirmé, les aveux et le suicide du colonel Henri, la punition de Paty de Clam, la fuite et les confessions d'Esterhazy et, pardessus tout, la fameuse gaffe de M. Cavaignac, etc., etc., etc.

Quant à la pornographie de M. Zola, je répondrai que cet écrivain mène une vie en apparence régulière, qu'il vit avec sa femme ; qu'il n'est pas, comme Esterhazy, si cher aux adversaires de Dreyfus et d'Emile Zola, un escroc, un traître, un menteur, un parjure, un faussaire, qui a deux domiciles connus à Paris et qui habite plus souvent la maison de sa maîtresse, Mine Pays, que la demeure de ses enfants. M. Zola n'est pas cet homme méprisable que la *Croix*, la *Vérité*, le *Trifluvien*, la *Patrie* voudraient nous faire croire : c'est un psychologue qui a fait des études de mœurs et écrit des romans dont le réalisme d'un goût douteux, je l'avoue, a cependant été fort apprécié de la majorité des lecteurs français puisque les ouvrages de cet écrivain ont eu les plus forts tirages qu'on ait connus jusqu'ici.

Je ne me réclame pas non plus du collectiviste Jaurès et du socialiste Bernard Lazare. Au reste, les doctrines que ces deux hommes de talent préconisent sont des doctrines économiennes dont l'étude et la propagande ne sauraient déshonorer en quoi que ce soit leurs partisans sincères. Rien n'est plus noble comme de consacrer sa vie à la cause du peuple et de rechercher le système qui donnera à ses frères la part de bonheur terrestre si inégalement distribué dans la société actuelle. Du reste, c'est un bon point en faveur du collectiviste Jaurès et du socialiste B. Lazare que de s'être trouvés, avec le pornographe Zola, dans l'affaire, ou plutôt dans le scandale Dreyfus, du côté du droit et de la justice alors que tous les pouvoirs en France, le gouvernement, la magistrature, l'armée, le clergé, la presse, la foule égarée et fanatisée conjuraient ensemble pour imposer l'erreur, exalter le mensonge et fouler aux pieds les libertés les plus précieuses, les droits les plus sacrés de l'homme.

Nul homme, est-il dit dans la déclaration des droits de 1789, ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites (art. VII). Montrez-moi donc une loi qui permette de condamner un homme sans l'avoir mis auparavant en demeure de contester les charges élevées contre lui. Et l'article continue en disant que ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis. Si la troisième République n'a pas renié l'œuvre de salut de la Première, elle châtiât donc le général Mercier comme coupable d'avoir donné des ordres arbitraires et outrageusement injustes et les officiers d'état-major avec les membres des conseils de guerre qui les ont sollicités, expédiés et exécutés.

Après les stupéfiantes « révélations » du correspondant parisien de la *Patrie* sur la provenance du bordereau qui a servi à faire condamner Dreyfus, nous ne croyons pas à la sincérité de la *Patrie* lorsqu'elle affirme qu'elle reste avec ceux qui sont convaincus que Dreyfus a été justement et équitablement jugé par le conseil de guerre.

Comment ! vous avouez qu'un document fabriqué exprès par Esterhazy sur l'ordre de ses chefs a été versé au débat dans le procès Dreyfus comme unique base de l'accusation contre celui-ci, et vous osez, à l'époque où nous, sommes affirmer que le procès et la condamnation ont été justes et équitables ?

Un faux à la base de l'accusation ! un faux fabriqué exprès pour les besoins de la cause, afin de constituer contre Dreyfus une preuve qu'on n'avait pas ! Et vous voulez faire accepter par la foule ignorante, ameutée, cet acte souverainement immoral comme un acte de souveraine justice ? Mais c'est de la démenie ! Vous avez révolté la conscience universelle. Tout ce qu'il y a d'hommes libres, d'hommes justes dans le monde entier, vous méprise, vous et votre œuvre abominable. En foulant aux pieds les droits d'un

homme, vous avez foulé aux pieds les droits de tous les hommes. En opprimant mon semblable, vous m'opprimez, et c'est pourquoi je me lève avec le pornographe Emile Zola, avec le collectiviste Jean Jaurès, avec le socialiste Bernard Lazare, et je proteste contre la tyrannie, l'esclavage et le mensonge que des hommes néfastes, dénués de tout sens moral et qui n'ont de républicain que le nom, voudraient imposer à la nation française, cette incarnation de la générosité, de la loyauté et de l'honneur.

La *Patrie* déclare qu'elle restera avec ceux qui croient encore à la France.

Qu'est-ce que c'est, au juste, que de croire à la France ?

Il y a deux camps qui croient, chacun à sa manière, à la France. Il y a le camp de ceux qui pensent que les intérêts de notre ancienne mère-patrie ne peuvent être sauvegardés que par le mensonge et le parjure, et il y a le camp de ceux qui estiment assez la France pour la croire incapable de chercher son salut dans une iniquité. Comme M. Cavaignac, ceux-ci proclament qu'aucune raison de salut public ne saurait engager un gouvernement honorable à maintenir au bain un innocent.

Or, Dreyfus est innocent jusqu'à ce qu'on l'ait convaincu du crime de l'accuse (art. VIII de la déclaration). Pour cela, il faut recommencer par le commencement.

FRANCOEUR.

Une réforme nécessaire

Nous n'avons pas caché notre admiration pour la manière habile avec laquelle l'honorable M. Mulock a administré le département des postes et nous applaudissons de grand cœur à chaque réforme avantageuse qu'il y apporte. Nous avons même cru bon quelquefois de lui suggérer d'autres réformes et nous rêvons à la charge encore aujourd'hui. Cette fois nous voulons parler du système postal en vigueur dans le comté de Terrebonne et une partie du comté Labelle. Il y a quatre ans il était déjà reconnu que ce système ne donnait plus satisfaction et les citoyens de chaque paroisse, sans distinction de parti, signèrent des requêtes priant le gouvernement de rendre plus prompt la distribution des matières postales entre Montréal et Labelle, en plaçant sur les chars un commis de postes, comme la chose se pratique sur les autres lignes et même sur des lignes de beaucoup moins d'importance que la nôtre. Ces requêtes, pour une raison ou pour une autre, n'ont produit aucun résultat. Ce qui était à cette époque considéré comme très utile et même nécessaire est devenu aujourd'hui indispensable par le développement considérable du commerce et de l'industrie et l'impulsion toujours croissante donnée à la colonisation. Nos conseils municipaux ont donc cru devoir agir officiellement et ont dernièrement adopté des résolutions dans le même sens que les requêtes déjà présentées. Le conseil de comté de Terrebonne a suivi leur exemple et toutes ces résolutions fortement appuyées par des hommes éminents ont été soumises à l'honorable ministre des postes.

Un exemple suffira pour démontrer l'inefficacité du système en vigueur aujourd'hui. Une lettre mise à la poste de Saint-Faustin pour Saint-Jovite, distance de 6 milles, doit passer par Montréal avant de parvenir à destination, ce qui occasionne un retard d'une journée. Comme il en est de même sur toute la ligne, le commerce, l'industrie, etc., souffrent naturellement beaucoup de cet état de choses.

Pour y remédier le gouvernement n'encourra qu'une légère augmentation de dépenses chaque année, et nous espérons qu'il se rendra le plus vite possible au désir bien légitime des hommes d'affaire et de tous les citoyens des comtés de Terrebonne et Labelle.

Les Irlandais dans l'armée anglaise

Les Irlandais ont été longtemps pour l'Angleterre ce que les malheureux Juifs étaient pour les nations catholiques de l'Europe occidentale : une race méprisée et opprimée. Le travail lent, mais sûr, de la civilisation a arraché petit à petit des cœurs anglais le préjugé stupide, et ceux qu'on avait injustement regardés comme des êtres inférieurs, comme des esclaves incapables de commettre une action d'éclat ont finalement trouvé ouvertes sous leurs pas toutes les issues qui mènent à la renommée et à la gloire.

Ainsi l'armée anglaise obéit en ce moment à un généralissime irlandais, successeur d'un prince du sang, d'un fils de la reine Victoria, le duc de Cambridge : c'est le général lord Wolseley, autrefois commandant la milice canadienne. Lord Roberts, un autre Irlandais, commande les forces britanniques en Irlande. Sir William White est à la tête de l'armée anglaise des Indes qui serait attaquée la première en cas d'un conflit avec la Russie. Encore un Irlandais, ce sir Herbert Kitchener, aujourd'hui lord Kitchener of Karthoum, qui vient de mener si vigoureusement la campagne du Soudan. A cette liste, ajoutons le nom du général O'Connor, sorti du rang, récompensé pour sa belle conduite à la bataille de l'Alma, et, dans la marine, lord Charles Beresford.

Interpellations au sujet de l'affaire Dreyfus

DIX !

Voici quelles sont en ce moment les interpellations annoncées pour la rentrée de la Chambre des députés en France, relatives à l'affaire Dreyfus :

1. Interpellation de M. Fournier sur la présence du général Jamont à la distribution des prix de l'école d'Arcueil et sur son approbation donnée au discours du Père Didon.
2. Interpellation de M. Millevoye sur les mesures que le gouvernement compte prendre ou demander aux Chambres contre les meneurs de la campagne dreyfusiste.
3. Interpellation de M. Bauday d'Asson sur la fuite de Zola.
4. Interpellation de M. Lazies sur l'incident Stappfer.
5. Interpellation de M. Barry sur la façon dont M. Bertulus comprend ses devoirs de juge d'instruction.
6. Interpellation de M. Zevaës sur le cas de M. Stappfer.
7. Interpellation de M. Charruyer sur l'attitude du préfet de la Charente-Inférieure dans la discussion des vœux relatifs à l'affaire Dreyfus.
8. Interpellation de M. Mirman sur le faux du colonel Henry.
9. Interpellation de M. Breton sur le même sujet.
10. Interpellation de M. Giroux sur le même sujet.

Le surplus et les conservateurs

Inutile de dire que le surplus dans les finances du parti libéral exaspère ces bons conservateurs qui se disent, pourtant, si soucieux des intérêts du pays. Leurs organes n'en peuvent mais, ils se tournent sur tous les sens pour critiquer ce qui réjouit tout homme intelligent, impartial et sincèrement intéressé au progrès du Canada.

Le *Progrès de l'Est*, de Sherbrooke, écrit à ce sujet, les lignes suivantes, si pleines de vérité et de bon sens :

« En présence de cette ère de prospérité qui s'ouvre pour notre pays sous l'impulsion d'une politique large et progressive, l'on pourrait croire que les conservateurs vont laisser le territoire de la critique quand même et, pour un moment du moins, reconnaître qu'ils faisaient erreur et s'étaient fourvoyés. C'est trop leur demander. Écoutez leur principal organe, la *Gazette*, de Montréal :

« Le résultat de deux années d'administration a prouvé, dit-elle, que sous Sir Wilfrid Laurier, le poids des taxes fédérales a été augmenté au lieu d'être diminué ; que les dépenses ont été également augmentées, au lieu d'être réduites ; que la dette a grossi au lieu de diminuer. »

« Peut-on être plus audacieux et plus de mauvaise foi ! Parce qu'il y a un surplus considérable sur les dépenses de l'année qui vient de s'écouler on accuse le gouvernement d'avoir augmenté les taxes. Ce n'est pas par le montant d'argent qui rentre au trésor que l'on doit déterminer la valeur de la taxe fédérale, mais bien par la lourdeur de l'impôt que paye le consommateur sur les choses dont il a besoin. Sous le régime conservateur la taxe était lourde. L'abaissement du tarif a diminué la taxe, mais

suivant les prévisions du gouvernement libéral, la diminution du tarif a donné une impulsion nouvelle au commerce et à toutes les branches de l'activité industrielle et agricole et le consommateur, se trouvant plus en état de se procurer ce dont il avait besoin, a acheté plus et avec plus de facilité. Il paye une moindre taxe, consomme davantage, fait de meilleures affaires et l'argent qu'il verse au trésor, quoique plus considérable parce qu'il est en proportion de ses transactions actuelles, le fatigue moins que par le passé. Voilà comment il se fait qu'avec un impôt moins lourd, l'on a pu obtenir un surplus dans la caisse publique.

« Si l'année fiscale s'était soldée par un déficit, les conservateurs auraient fait feu et flamme et auraient crié sur tous les toits à la mauvaise administration du gouvernement ; on leur donne un surplus, ils en paraissent encore moins contents. Ils sont difficiles à satisfaire en vérité et pour notre part nous y renouons. »

Mort de M. Pacifique Nantel

M. Joseph Pacifique Phydime Nantel est né le 27 août 1850. Il était le frère de M. G. A. Nantel, de M. le chanoine Nantel, du séminaire de Sainte-Thérèse, et de M. Bruno Nantel, avocat.

Il commença au collège de Sainte-Thérèse ses études classiques qu'il abandonna après deux ans pour s'en aller faire son cours commercial à l'école Normale Jacques-Cartier de Montréal.

Il fut instituteur quelques années à Saint-Félix de Valois puis devint professeur à l'école Champlain, à Montréal. En 1876, il passa ses examens d'admission à l'étude du droit, mais il continua de professer jusqu'en 1882, époque où il fut nommé inspecteur d'écoles pour le district de Terrebonne.

M. Pacifique Nantel épousa, en 1881, Mlle Maréchal, sœur de M. l'avocat Maréchal, de Montréal. Il laisse sept enfants dont l'aîné a treize ans.

Le regret général qu'éveille la mort de M. Pacifique Nantel dit éloquentement de quel estime il jouissait partout.

C'est qu'en effet M. Nantel avait de nombreuses qualités. Par sa franchise, par le calme et la bénignité de son caractère, il a su, quoique gêné par une escorte de préjugés et d'obstacles délicats indépendants de lui-même, il a su, disons-nous, traverser habilement de scabreux chemins, en se conservant l'estime de tous ceux qu'il a rencontrés sur sa route.

M. Pacifique Nantel était bon d'une bonté dont le seul souvenir fait perler des larmes dans les yeux de ses nombreux amis. Chez lui, cette bonté dominante unie, à son humeur joviale et à sa sagacité intellectuelle, a défendu aux divisions politiques ou autres de l'atteindre.

Appartenant à une famille de conservateurs ardents qui ont toujours pris une part active aux luttes très de la politique, M. Pacifique Nantel, même sur ce terrain, ne s'est pas fait d'ennemis personnels. C'est un fait digne de remarque quand on connaît avec quelle violence sevit chez nous le fanatisme politique.

M. Pacifique Nantel a quelquefois poussé sa bonté jusqu'à une abnégation admirable. C'est ainsi qu'il s'est dévoué dernièrement, en prodiguant ses soins à son neveu, M. Gaston Beau-lieu, mort des fièvres typhoïdes. Quelque temps après, M. Nantel était lui-même atteint de l'affreuse maladie qui vient de causer sa mort.

Inspecteur d'écoles pour le district de Terrebonne depuis 1882, M. Pacifique Nantel, doué d'un esprit observateur, a été à même de constater ce qui est bon et mauvais dans notre système d'éducation. Aussi franc que clairvoyant, il n'a pas hésité de proclamer l'utilité des réformes demandées depuis si longtemps. En face des intérêts de l'éducation dans notre province, il n'a jamais craint d'approuver hautement les projets de réformes utiles, quelque fût le parti politique qui les proposait. C'est ainsi qu'il s'est montré favorable à la création d'un ministère de l'Instruction Publique à Québec, création demandée par le gouvernement libéral Marchand.

M. Pacifique Nantel comptait des amis dans tous les groupes et dans toutes les classes de notre société jérôminienne.

Nous nous joignons à eux tous pour offrir à Mme Nantel et à toute la famille du regretté disparu, nos sympathies les plus sincères.

Les funérailles de M. Nantel ont eu lieu

jeudi, au milieu d'un grand concours de parents, d'amis et de connaissances.

Malheureusement il a fallu, par prudence, que l'on portât le cercueil au cimetière mercredi soir, la veille du service religieux.

Les porteurs des coins du poêle furent MM. les docteurs Wilfrid et Edmond Grignon, MM. S. G. Lavolette, J. E. Parent, L. J. A. Lambert et Ferrier Forget.

Le service, a été chanté par le frère du défunt, M. l'abbé Antoine Nantel, assisté des abbés Landry et Magnan comme diacre et sous-diacre.

Plusieurs prêtres étrangers se trouvaient présents; nous avons remarqué M. l'abbé Maréchal, curé de N. D. de Toutes-Grâces, M. l'abbé Pinault, curé de Saint-Casimir, M. l'abbé Vaillancourt, de Sainte-Thérèse, M. l'abbé A. Gauthier, M. l'abbé Labonté, curé de Saint-Janvier.

Parmi les laïques étrangers se trouvaient MM. Maréchal, avocat, J. H. Leclair, P. X. Mathieu et Joseph Grignon.

Le deuil était conduit par MM. G. A. Nantel, Bruno Nantel, Maxime Nantel et Jules Nantel, frères du défunt.

Les élèves des Frères se sont joints au chœur pour exécuter le chant de la messe des morts.

TRIBUNE LIBRE

Shawbridge, Sept. 21st '98

Dear Mr Editor,

I hope you will excuse the liberty I have taken to address you a few lines. I receive the AVENIR du Nord and I am very much pleased with it, it is often read in preference to our own English papers; to us, the AVENIR du Nord means a great deal. Le Nord is a fine little paper but the AVENIR du Nord means much more and we have no doubt that is what you were thinking of when you have started your journal. We believe that it is to educate us and the gens du Nord—to higher and nobler principles than we have at present. You are not afraid to tell the truth, whether to please saint or sinner. We perceive you are ready to reprove tpranny whether it is found in "good old England" or in "la belle France". You will find many a friend and many a foe to oppose you in your efforts to uplift and benefit your friends du Nord, but of course it is not the present you are thinking, it is of the future. We wish you every success. May your motto be "Excelsior" but here we pause—there is the shadows of the bête noire in your journal; this bête is going to devour all the good you ever did or will do, you tolerate the liquor traffic, you encourage it! If so, you are laying a very bad foundation for the future of le Nord. Preventive philanthropy anticipates harm and stops it.

Believe me, dear sir,

A CHILD OF THE NORTH.

Une cause célèbre Le procès du capitaine Dreyfus

(Suite)

J'ai parlé du fait lui-même, de l'infamie du mode de jugement employé contre un homme; discuterai-je plus longuement la lettre mystérieuse elle-même? Pour la discuter, il faudrait la connaître dans son entier, et ceux qui la détiennent sont plutôt disposés à prétendre désormais qu'elle ne fut jamais communiquée qu'à la publier. Sa publication, tous les amis du capitaine Dreyfus la demandent, et si ceux qui croient fermement à sa culpabilité sont convaincus qu'elle apporterait une preuve de plus, pourquoi ne se joignent-ils pas à ceux qui réclament la lumière complète? Qu'en produi-

se cette pièce, et la nécessité de réviser ce procès apparaîtra à tous les esprits qui ne sont soucieux que d'équité et que n'aveugle aucune passion basse.

Il est vrai qu'après avoir révélé l'existence de ce document, on a affecté de l'ignorer. En communiquant au journal le *Matin*, le 10 novembre 1896, fac-simile authentique du bordereau qu'un soi-disant intérêt de défense nationale avait interdit de montrer publiquement lors du procès, le général Mercier donnait comme « preuve matérielle et irrécusable du forfait » de Dreyfus, cette lettre missive et les expertises d'écritures qui l'attribuaient au capitaine. Abandonnons donc momentanément l'existence de la pièce secrète. Il reste un fait, fait que ne dément aucun des ennemis du capitaine Dreyfus: ce sont des expertises en écriture et uniquement elles qui l'ont fait condamner. Parlons donc des expertises.

J'ai dit qu'au début même de l'affaire, avant l'arrestation du capitaine Dreyfus, deux experts avaient été consultés: MM. Gobert et Bertillon. Ils avaient émis tous deux un avis différent et, sur cette divergence, on avait arrêté celui que nul autre indice ne désignait.

Après l'arrestation, trois autres experts furent commis: MM. Charavay, Teyssonières et Pelletier. Un d'entre eux, M. Pelletier, conclut à l'innocence, les deux autres, MM. Charavay et Teyssonières, à la culpabilité. Mais le rapport le plus important, celui qui semble avoir fait, du moins sur le général Mercier et sur M. Du Paty de Clam, l'effet le plus décisif, c'est celui de M. Bertillon, rapport qu'il a complété après l'arrestation à tel point que sa déposition devant le conseil de guerre dura près de trois heures. C'est donc de lui, tout d'abord, que nous allons nous occuper. Avant d'examiner son rapport, il importe de parler de sa personne. Simple policier relevant du Ministère de l'Intérieur, effronté charlatan, ayant organisé, d'après les idées des autres, ce service de torture qu'on appelle le service anthropométrique, auxiliaire de géolier et condamné à une basse besogne quotidienne, M. Bertillon eût dû être récusé par la défense. Un policier ne peut être libre, il est au service d'un gouvernement, ce qui aliène son indépendance, et son rapport est une chose suspecte. Indépendamment de ces raisons légitimes de suspicion, le personnage est une manière de détraqué, un homme à système, prêt à conduire quel qu'un au bagne ou à l'échafaud pour démontrer l'excellence de ses théories.

Devant les juges, il a affirmé que, sur la culpabilité du capitaine Dreyfus, aucun doute n'était possible et, sans hésitation aucune, il l'a déclaré l'auteur du bordereau. Quelle foi peut-on avoir dans un témoignage si singulier, et quelle inconscience suppose-t-il chez celui qui, un an après le procès Dreyfus, appelé à témoigner dans une affaire de faux en écriture, refusait de reconnaître coupable un clerc d'huisier qui avouait avoir fait ce dont on l'accusait, disant pour sa justification:

« Je n'affirme jamais l'authenticité d'un écrit. On peut, quoique cela ne soit pas sans présenter de bien grande difficulté, établir à peu près certainement, dans certains cas, qu'une pièce est fautive et encore ne doit-on accepter, sous réserves, une telle conclusion que lorsqu'elle est confirmée par des preuves d'ordre matériel. Mais aujourd'hui que la graphologie, que je ne considère, bien entendu, que comme la science de l'écriture et non au point de vue des appréciations auxquelles elle sert de prétexte sur le caractère des scripteurs, s'est répandue et qu'elle permet, par une analyse minutieuse, de s'assimiler une écriture, à la condition d'avoir le tour de main nécessaire, les faussaires ont beau jeu, et il n'est pas douteux que tels ou tels documents, reconnus même judiciairement pour authentiques, ne l'étaient point et — je l'ajoute — la décharge des experts, qui donnent des conclusions conformes — qu'ils ne pouvaient pas être graphiquement reconnus faux.

« C'est pourquoi je m'abstiens toujours, quant à moi, de conclure, me contentant d'indiquer des probabilités. »

M. Bertillon n'a pas su se contenter de ces probabilités, il a affirmé « l'authenticité d'un écrit ». Pourquoi, sinon parce qu'il s'est laissé dominer par un parti pris injustifiable, ce que prouvent ses arguments, dérivant tous d'une hypothèse *a priori*? Comme le bordereau accu-

sateur et l'écriture de Dreyfus présentent d'incalculables dissemblances, M. Bertillon suppose que le capitaine a volontairement déguisé son écriture, qu'il y a introduit des modifications, et il le montre décalquant sa propre écriture pour la modifier légèrement. La folie d'une telle hypothèse est flagrante. Comment, voilà un homme qui trahit et il ne trouve rien de plus ingénieux, lorsqu'il écrit à ses complices, que d'altérer son graphisme, de décalquer ses propres écrits! Plus même, il va (c'est le rapport de M. Bertillon qui l'affirme) chercher dans un de ses travaux anciens, déposé au ministère des mots qu'il reporte ensuite dans sa correspondance. Ce graphologue, faisant fonction de ministre public, ne suppose pas un instant que l'écriture qu'il étudie puisse être faussée; il ne lui paraît pas évident, puisqu'il trouve des mots de l'écriture authentique du capitaine Dreyfus s'appliquant rigoureusement sur des mots du bordereau, qu'il est en présence d'un faussaire, de quelqu'un qui a voulu perdre celui qu'on accuse. Et pourquoi cette conclusion ne s'impose-t-elle pas à lui, comme elle s'est imposée à d'autres, sinon parce que M. Bertillon est parti de cette idée: « Le capitaine Dreyfus est coupable. »

Tout son rapport n'est d'ailleurs que le développement de cette hypothèse absurde, et toutes ses déductions prétendent la renforcer. Les mots *officiers* et *in extenso*, dit-il, ont été relevés sur un document émanant des archives de la Guerre et que le capitaine Dreyfus reconnaît avoir écrits de sa main; on les a calqués sur gelatine, et ces décalques ont couvert exactement tout ou partie des mêmes mots du bordereau. Quant aux différences qu'on remarque, elles sont mises là, prétend-il, pour détourner les soupçons. Par exemple, dans les mots avec double « s », le capitaine Dreyfus a l'habitude de mettre un « f » long d'abord, un petit « s » ensuite; dans le bordereau il a fait le contraire, se réservant ainsi, en cas de découverte, un moyen de défense. De même, au lieu de mettre, comme dans son écriture habituelle, des déliés au commencement des mots, il les ajoute à la fin dans le bordereau. Ainsi voilà un homme qui, d'après M. Bertillon, calque quelques-uns de ses mots et en dénature certains autres: il se livre à cet incroyable travail, et il n'a pas songé à ce qui eût été moins long et plus sûr pour lui, à découper des lettres imprimées dans un journal ou à se servir d'une machine à écrire. Cette série d'hypothèses n'indique-t-elle pas chez M. Bertillon un fâcheux équilibre mental, ce dont on ne doute pas lorsque qu'on rapproche de son rapport écrit sa déposition orale?

Avant de développer les conclusions de son rapport, M. Bertillon fit distribuer aux juges du conseil de guerre et aux assistants un dessin qu'il prétendait être le schéma de l'affaire Dreyfus elle-même. Ce dessin représentait une sorte de pentagone, ou plutôt de cœur, désigné sous le nom d'arsenal, relié par deux chemins, qualifiés de chemins souterrains, à une sorte de citadelle crénelée au centre de laquelle sont écrits les mots: « Tir à longue portée, feux de tous côtés. » Cette citadelle se rattache à un rectangle figurant le but. A la gauche de ce rectangle sont tracés six demi-cercles; c'est, selon les indications écrites de M. Bertillon: « Le plan de défense venant de la gauche. » Chacun des intervalles de ces demi-cercles est rempli par une légende indiquant les moyens de défense imaginés par le traître en cas de découverte. Cette composition infiniment précieuse pour renseigner chacun sur l'état d'esprit de M. Bertillon, est intitulée: « Coup monté. »

Outre ce curieux tableau, qui ne laissa pas de surprendre les membres du conseil de guerre, M. Bertillon fit circuler aussi deux petites cartes superposées dont la supérieure, jouant dans une sorte de coulisse, pouvait recouvrir l'inférieure.

Sur l'une d'elle était écrit le mot « adresse », sur l'autre le nom « A. Dreyfus ». M. Bertillon voulait, à l'aide de ce petit appareil, démontrer la culpabilité du capitaine Dreyfus. Pour arriver à ces fins, il faisait jouer rapidement les deux cartes l'une sur l'autre et convenait ses auditeurs qu'au bout d'un temps fort court il leur était impossible de distinguer les deux mots qu'elles portaient. Il est indifférent, disait-il, que la superposition de leurs lettres soit

impossible au repos, il suffit de retenir la confusion qui s'établit entre les deux mots lorsqu'on les fait glisser l'un sur l'autre. Craignant de n'être pas compris, il ajoutait qu'ouïphoniquement la constatation était la même et qu'en prononçant alternativement avec volubilité le mot « adresse » et le nom « A. Dreyfus » on arrivait à les confondre et à dire l'un pour l'autre, ce qui, d'après cet étonnant expert, prouvait leur identité.

Une pareille déposition n'eût-elle pas dû amener l'acquiescement du malheureux, victime d'un pareil halluciné? Il en eût peut-être été ainsi devant le conseil de guerre, si ce conseil n'avait pas eu à compter avec la pression exercée par le général Mercier et par l'opinion. Il est cependant surprenant qu'aucun des juges n'ait réclaté pour M. Bertillon le bénéfice de l'irresponsabilité, après que celui-ci eut prétendu avoir trouvé dans l'écriture du bordereau le prix dont avaient été payés les documents!

Que valent les autres rapports et comment ont opéré les deux autres experts hostiles, MM. Charavay et Teyssonières? Ils ont pris simplement dans les pièces de comparaison qui leur étaient fournies, c'est-à-dire dans les lettres et travaux authentiquement écrits par le capitaine Dreyfus, quelques mots ayant une ressemblance avec des mots du bordereau; cela leur a suffi. Ils ne se sont aucunement préoccupés des dissemblances; leur rapport n'est pas, comme celui de M. Bertillon, l'œuvre de déséquilibre, mais l'œuvre d'incompétence à la conscience légère, n'ayant aucune idée des méthodes et des procédés de la graphologie et envoyant au bagne un homme, sur la foi de leur science incertaine, sans trouble et sans remords.

Se sont-ils tous servis, au moins, de pièces de comparaison normales? Comment procédaient-ils ordinairement dans des expertises d'écritures? On donne aux experts le document qu'il s'agit d'identifier et des spécimens de l'écriture courante de celui ou de ceux qui sont soupçonnés d'avoir écrit ce document. Cela n'a pas suffi pour le capitaine Dreyfus, car il était dit qu'en tout des mesures exceptionnelles seraient prises à son égard. Certaines des pièces de comparaison ont été obtenues par des procédés qui permettraient de déclarer coupables vingt personnes sur cent prises au hasard. « M. DU PATY DE CLAM, DANS SON INGENIOSITÉ INQUISITORIALE, A FAIT ECRIRE AU CAPITAINE JUSQU'A SOIXANTE FOIS ET PLUS DES PHRASES OU DES PARTIES DE PHRASES DE LA « LETTRE MISSIVE », par exemple le mot « manœuvres » et la phrase: « Je vais partir en manœuvre », L'OBLIGEANT A ECRIRE TANTOT DEBOUT, TANTOT GANTÉ, TANTOT MAINS NUES, TANTOT LENTEMENT, TANTOT AVEC RAPIDITÉ. S'il l'avait osé, il lui aurait demandé sans doute d'imiter l'écriture du bordereau anonyme. N'est-ce pas un moyen semblable à ceux employés dans les formes judiciaires de jadis? Au lieu de torturer physiquement un accusé, on le torturait moralement jusqu'à ce qu'on eût obtenu de lui une imitation graphique qui satisfît à peu près l'accusation. Sera-t-il permis, après cela, de décrier ceux, qu'ils portent ou non l'uniforme, qui se font les tourmenteurs et les bourreaux des hommes livrés à leur autorité toute puissante; et ce dernier tableau n'achève-t-il pas de prouver l'indignité de ceux qui ont pris au procès Dreyfus une part active: qu'ils s'appellent Mercier, ou Bertillon, ou Du Paty de Clam!

(A suivre)

BERNARD LAZARE.

ST-NICOLAS

19e année. Sommaire du numéro 42, 15 Septembre 1898: — Le dernier coup de canon, P. du Château. — Jean Tapin, Cap. Danrit. — L'enfant prodige, L. Morin. — Le prince Cam, V. Aury. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes. — Illustration par Paul de Sémant, G. Boddien, Louis Morin, Birch, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie. Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. Abonnements: Paris et Départements: six mois, 10fr.; un an, 18 fr.

LES ERREURS DE PLUME

Il ne faut pas être trop sévère pour les romanciers populaires, si l'on songe qu'aux plus grands écrivains il est arrivé d'écrire des bourdes.

Les feuilletons en fournissent une ample moisson:

— Sa main était froide comme celle d'un serpent.

On attribue celle-là à Ponson du Terrail. Ces jours-ci ne lisait-on pas sous la plume d'un écrivain célèbre:

— Elle lui tendit sa main onctueuse comme de la vaseline.

Ei! la sale! Quand les cuisinières sont habiles de leurs mains et cassent beaucoup de vaisselle, elles disent qu'elles ont « les mains de beurre ». C'est bien du style de cuisinière, et c'est ainsi qu'il devait parler, au siècle dernier, celle de M. de Bièvre, auteur dramatique assez estimé, qui était mécontent d'elle. Il disait:

— Elle casse trop. C'est Inès de Castro.

Voici un Napoléon Ier qui n'a pas une attitude banale:

— L'empereur était immobile sur le pont, les deux mains croisées sur le dos, et l'autre passée dans le gilet.

L'auteur de cette phrase fut-il hanté par ses souvenirs classiques? Dans « l'Avulnaire », comédie de Plaute, l'avare Eaelion fouille son esclave Strobile, pour vérifier s'il n'a rien volé, et il lui dit:

Fais voir tes mains! Bon! Et la troisième à présent!

Strobile répond naïvement:

— Mais je n'ai pas trois mains!

C'est qu'il n'était pas Napoléon. L'Harpagon de Molière dit quelque chose d'approchant à La Flèche:

— Fais voir tes mains! Bon! A présent, les autres!

C'est par des étourderies de ce genre que les grands comiques marquent dans leurs personnages le trouble de la peur ou de l'émotion. Mais Napoléon, sur son pont, n'en était pas là!

Tous ces temps-ci, on a ramassé tous ces menus déchets, on a sorti les monstres, les ratés, les bourdes et les lapsus.

La revue en est fort divertissante, et pourrait prendre pour épigraphe la phrase célèbre:

— Le char de l'Etat navigue sur un volcan.

On en a cité de tellement invraisemblables qu'on a peine à les accepter sans contrôle. Faut-il croire qu'Albert Wolff écrivit un jour: — Le talent de Mme Jadic est une bouteille à l'encre dans laquelle il ne faudrait pas trop porter le scalpel par crainte de ne trouver au fond qu'une pincée de cendres!

M. d'Amfreville cite ce texte comme authentique. C'est un peu fort! Ces cendres qui reposent au fond d'une bouteille remplie d'encre qu'on casserait à l'aide d'un scalpel! Quelle bouillie, et quelle opération! Et cet autre qui insulte le parti politique de ces « valets entrés dans les souliers des maîtres par les portes basses de la domesticité ». Des souliers à portes! C'étaient des nefs de cathédrales, ou des boîtes à violons. L'auteur aura confondu avec les culottes à pont. Alexis Bouvier décrit ainsi un empoisonnement au moyen d'une fiole de poison:

— Le misérable se précipita sur l'enfant, il lui saisit la tête, lui en vida le contenu dans la bouche, et le pauvre petit rebomba suffoqué.

Il y avait de quoi. Un enfant à qui on vide dans la bouche le contenu de sa tête a toujours le droit d'être étonné, tout comme l'eût

HISTOIRE DE LA SEMAINE

JEANNE

I

Ce soir-là, sous les poutres de la chambre basse, devant un feu de chènevottes encore mouillées, qui pétile plus qu'il ne flambe et fume plus qu'il ne pille, la mère, tout en filant, contait de très belles histoires, tandis que Jean Darc, le père, debout contre le mur, aiguillait d'un caillou, pour la besogne du lendemain, l'acier plat d'un outil à retourner la terre. Elle savait beaucoup de choses, la filasse, parce qu'elle lisait souvent dans les livres de dévotion et parce qu'elle avait fait le pèlerinage de Rome; c'était à cause de ce voyage qu'on l'appelait la Romée. Elle contait donc, en faisant virer le lin entre ses doigts mouillés, et les enfants en groupe, — l'ainé accoudé aux genoux de sa mère, le menton sur les poings, — écoutaient de toutes leurs oreilles, les yeux ravis, avec de petits cris qui s'exaltaient. Mais Jeanne, la cadette du cadet, était assise sur un escabeau dans le coin le plus obscur de la chambre; elle avait les mains jointes comme pour la prière, et tenait la tête levée, comme si elle eût contemplé à travers la fumée, au lieu du plafond, le ciel; quand les chènevottes,

tout-à-coup, s'allumaient avec un éclaboussement d'étincelles, on voyait dans le rayonnement de son visage, vite effacé, une pâleur de fleur chétive, et deux larmes qui tombaient comme deux gouttes de rosée.

La Romée conta:

« En ce temps-là, l'Enfant-Jésus jouait sur les bords du fleuve avec ses petits compagnons.

« Et cela n'était pas bien, parce que c'était le jour du Sabbat.

« Un homme qui passait alla dire à saint Joseph:

« — Vous devriez corriger votre fils qui se divertit, le jour du Seigneur, à faire des tas de sable près de l'eau; et c'est une chose qui est défendue.

« Saint Joseph alla vers les bords du fleuve; il vit que l'Enfant-Jésus faisait véritablement ce que l'homme avait dit.

« Il entra dans une grande colère et lui ordonna de revenir à la maison.

« Mais l'Enfant-Jésus, irrité d'être grondé, tapa du pied en jetant en l'air le sable qu'il avait dans les mains.

« Et les poignées de sable furent de beaux oiseaux qui s'envolèrent en chantant. »

Cependant Jean Darc avait achevé d'aiguiller l'outil de labour; malgré les belles histoires, les enfants sentaient se baisser leurs paupières; Jeanne se leva et, après les souhaits de bon sommeil, elle monta dans sa chambre, où, à genoux sur le lit,

devant des images de saints, parlant quelquefois à voix basse avec l'air de répondre à d'invisibles anges, elle resta en prière jusqu'à l'heure où chante le coq matinal, dont la voix grêle et déchirante est comme le cri du jour nouveau-né qui s'éveille.

II

Elle allait souvent, après la messe entendue, s'asseoir au bord d'un champ, sur les ruines de quelque mansure; elle regardait les portes défoncées de la demeure vide, le lit brisé sous le toit qui s'effondre, et le baillement noir de la cave sans futailles et la huche où l'on a volé le pain; car le temps était dur, alors, pour les paysans de France; trop souvent, par bandes farouches, des hommes habillés de fer, de bronze qui sonne, et criant dans une langue que l'on entend point, bondissaient de la ravine ou de la lisière du bois, et se ruaient dans le village, effrénés, hideux, incendiant les granges, les chaumières, étrangeant les vieillards, forçant les filles, pillant et carnageant; et c'était une grande pitié. Jeanne pleurait de voir autour d'elle tant de reliques désolées; elle pleurait bien plus en songeant qu'il en était ainsi partout, dans la douce et belle France.

Mais bientôt elle relevait le front, et des lueurs, dans les larmes, illuminaient ses yeux. C'était qu'elle entendait, non de l'oreille, mais du cœur, dans le bruissement des feuilles, dans la fuite des souffles, dans le bruit même de la pierre d'un mur, qui

tenait à peine et tombait, des voix qui lui donnaient des conseils d'espérance et de gloire, ou lui chantaient des prophéties, et c'était qu'elle voyait, au loin, au-delà de campagnes heureuses et de florissantes cités, dans une brume de soleil dorant des piliers de cathédrales, un étendard de neige fleurdelisée, où sont peints Dieu et les anges, et qui se penche, parmi l'encens, sur la tête d'un roi agenouillé.

III

Un jour qu'elle s'était levée de grand matin, elle alla droit devant elle et marcha très longtemps. A l'orient rose d'aurore, il y avait des déchirements de nuées; des blancheurs sur la route, sur la plaine, sur la verdure tremblante des bois, étaient comme des écharpes qui traîneraient du ciel sur la terre; puis ce fut le grand jour, vaste et resplendissant, avec l'or lumineux des blés et les forêts pareilles à d'immenses bûchers d'émeraude dans tout l'espace ensoleillé. Elle avait tant marché qu'elle arriva, au bord d'une petite rivière, dans une roseraie où il y avait des roses en si grand nombre qu'elle n'en avait jamais tant vu et si belles qu'elle ne croyait pas qu'il y en eût de semblables. Elle s'arrêta; elle était au milieu de toutes les roses, si pâles, comme un grand lis. Mais elle ne s'était pas arrêtée à cause des belles fleurs et du vent parfumé; ce qui l'empêchait d'aller plus loin, c'était qu'au delà de la rivière, ce n'était plus la France. Elle s'assit au bord

de l'eau, sur le sable. Elle sourit. Elle se souvenait du conte qu'avait dit la Romée. Elle se le raconta à elle-même, le trouvant joli. On sera un héros, mais on est une petite fille. Elle prit du sable dans ses mains et le fêta en l'air. O miracle! la poignée de sable fut un chardonnet! elle en jeta une autre, et ce fut une linotte! une autre, et ce fut une fauvette! une autre, et ce fut un pinson! une autre, et ce fut un rossignol qui alla rossignoler dans le rosier voisin! De sorte que, bientôt, elle se vit enveloppée, — car les oiseaux ne fuyaient pas, — d'une nuée gazonnante où battaient des ailes de toutes les couleurs. Elle s'amusa quelque temps d'écouter les chansons et de voir briller les plumes. Puis, elle dit avec douceur: « Allez, partez, petits oiseaux! je vous aime et vous êtes jolis, mais vous ne devez pas toujours rester auprès de moi. Puisque vous avez pris vie, il faut que vous songiez à voler dans les hauteurs du ciel, à faire vos nids dans les arbres. Allez, petits oiseaux, du côté où le vent vous pousse! » Ce fut comme si elle n'eût rien dit; ils ne cessaient de pépier et de voletier autour d'elle, se posant dans ses cheveux ou sur ses épaules, lui becquetant l'oreille ou la lèvre; et la fauvette gazonnait enfin! « Non, nous n'irons pas du côté où le vent nous pousse, parce que, là-bas, ce n'est plus la terre de France, d'où nous sommes nés, et nous resterons avec toi, toujours! »

été le voyageur qui eût assisté en passant à la vengeance de cet autre héros de Ponson du Terrail :

— D'une main, il le saisit à la gorge, et de l'autre, il lui cracha au visage.

Il y a aussi les gaffes des redresseurs de tort ; ils sont punis par où ils ont péché, et peut-être nous-même ici payerons-nous ce tribut. Mais enfin quand des critiques s'étonnent et s'égayent de ce que Duma père fasse traverser par Louis XIV à la chasse un champ de pommes de terre, ils commencent par se rendre eux-mêmes coupables de cette inadvertance qu'ils reprochent aux autres, car ils ne font pas la réflexion que Louis XIV monta sur le trône en 1643, que la pomme de terre était connue chez nous depuis 1590, et qu'en soixante ans, un champ de pommes de terre a le temps de pousser.

De même un journaliste relevait récemment à titre « d'amusante annonce » cette ligne d'un journal de province :

— A céder un bon commerce d'issues.

Et il faisait suivre ce mot « issues » d'un bataillon de points d'exclamation, constatant par là même sa profonde ignorance de la langue française, dont ce terme a les honneurs de tous les dictionnaires pour désigner les déchet de la mouture. Il ne faut pas que le censeur mérite les verges.

Orateurs, journalistes, académiciens, tous ont eu des absences et des lapsus. Duma père en commit beaucoup, moins que Victor Hugo, qui parle de la Sorbonne cinq cents ans avant Sorbon ou bien qui décrit la terre molle encore du déluge au bout de deux mille quatre-vingts ans.

Les plus grands y passent. Lisez le « Virgile Travesti » de Scarron ; c'est une satire soutenue, qui souligne et raille plus d'une inconséquence. Ainsi, dans sa Descente aux Enfers, Enée voit Thésée assis sur un siège de fer où il demeurerait pour l'éternité, en répétant à voix haute cette belle maxime :

Apprenez la justice et respectez les dieux.

Le maître Scarron ajoute sa petite note, car il lui semble qu'au milieu des ombres des morts, qui en ont fini avec la vie, il est bien tardif et bien inutile de donner un pareil conseil :

La maxime est bonne et belle,
Mais en enfer, de quoi sert-elle ?

L'observation est juste. Faire de la morale aux morts, c'est peine superflue ; il est trop tard. Et voilà le divin Virgile pris en flagrant délit d'inadvertance.

Et Molière ! Que diriez-vous si vous le lisiez d'un peu près, en l'épluchant ? On y a bien souvent relevé des phrases baroques. Il parle de l'âme

Et la plus glorieuse à des régals peu chers
Dès qu'on voit qu'on nous mêle avec tout l'univers.

Dans les éditions classiques, il y a beaucoup de ces passages que le consciencieux professeur et annotateur essaye d'expliquer ou d'excuser de son mieux. « Tourner un peu vieillie ; tour tombé en désuétude... » Dame ! Molière travaillait vite ; il était tout ensemble, acteur, auteur, directeur. Il fallait bien payer la rançon de la rapidité. On le lui a assez reproché, souvent avec bien de la rudesse. Labryère dit que le style de Molière n'est que jargon et barbarisme. Fénelon l'appelle du galimatias. Il eût fallu, pour se divertir, que Labryère et Fénelon eussent pu lire quelques pages de Xavier de Montépén ou de Ponson du Terrail. Cela leur eût paru du huron.

L'erreur commence quand on veut accorder trop d'importance à ces vétilles et à ces bévues. Il ne faut pas chercher les parasites dans la crinière du lion avant de s'apercevoir que c'est

un lion, et qu'il est beau même avec ses parasites. Quand un ensemble résiste à ces menues critiques de détail, c'est que celles-ci n'ont pas de portée et que la grandeur du tout peut supporter sans dommage ces piqûres : car si celles-ci font du mal, alors c'est que l'œuvre était en baudruche crevable.

Aussi est-ce un innocent plaisir de collectionner ces bévues des écrivains, ces « lapsus calami » qui sont le tribut payé à l'étourderie humaine pour amuser l'humanité souffrante et exercer les vérificateurs.

Un jour, dans une classe de rhétorique, le devoir était de composer le discours d'un officier à ses soldats, sous le règne de Philippe de Valois. Ce guerrier leur disait :

— Soldats ! nous partons pour la guerre de Cent ans !

Cela paraît si naturel ! Plus loin il s'écriait :

— Nous autres gentilshommes du moyen âge !

Ces bévues ne sont absurdes qu'à la réflexion, tout comme celle de Jules Janin disant que le honard est le cardinal des mers.

Z.

Faits Divers

SAINT-JEROME
SEANCE D'HISTORIOGRAPHE POUR ENFANTS. — A la dernière minute on nous prie d'annoncer que dimanche après-midi, à 3 heures, se donnera à la salle du marché, une séance spéciale d'historiographie pour les enfants.

ENTREE : 10 Cts.
— Le règlement autorisant le conseil-de-ville à emprunter \$35,500 pour construire un aqueduc en fer contre les incendies, est contesté. L'avocat de la contestation est M. F. X. Mathieu, de Sainte-Scholastique.

— Les courses de chevaux qui devaient avoir lieu au Parc Jérôme, le 30 du courant, sont remises à mercredi, le 5 octobre. Qu'on s'y rende en grand nombre.

— M. Georges L. de Martigny vient d'ouvrir un bureau d'agence générale là où était auparavant le bureau de l'AVENIR DU NORD, près de l'hôtel Corbeil.

— MM. P. Simard, Demers et autres reviennent d'une excursion au Lac des Grandes Baies. Leur pêche a été abondante.

— On dit que les travaux du nouvel aqueduc en fer contre les incendies ne seront commencés qu'au printemps prochain.

— Nos amateurs de volailles de race ont été chahutés dans les dernières expositions : M. le Dr Longpré a remporté quatre seconds prix ; deux à Sherbrooke et deux à Québec. M. Savard a eu un 3ème prix à Sherbrooke et un 1er et un 2ème à Québec. M. Chagnon a remporté un 1er et 2ème prix à Sherbrooke et trois 1ers et un 3ème à Québec.

— Seule et grande exposition de modes de la saison, chez R. Castonguay. Vous y trouverez tout ce qu'il y a de beau et de chic dans les nouveautés. Déjà un grand nombre de personnes sont venues visiter notre département de modes.

— Je profite de l'occasion pour remercier le public de son bienveillant encouragement et je réitère mon invitation : que ce soit comme acheteurs ou visiteurs, vous serez les bienvenus.

— Nulle part on trouve un aussi joli choix de bijoux de toutes sortes, nulle part les réparations aux montres, ou aux horloges ne sont faites aussi bien et aussi promptement que chez M. A. Cartier, en face du marché.

— Le contrat pour l'intérieur de notre nouvelle église est donné. Les soumissions étaient comme suit :

MM. Monette & Vézina,	\$34,000
Boileau,	32,000
M. Bourque,	32,400

La soumission Boileau a été acceptée par la fabrique. Mais comme celle-ci a l'autorisation de n'emprunter que \$25,000, l'archevêque a retranché certains travaux de manière à baisser le montant de \$32,000 à celui de \$20,000. C'est-à-dire que la fabrique va emprunter \$25,000 et y joindra les \$1,000 qu'elle a en banque.

Les travaux doivent commencer sous peu et mettront l'église logeable et convenable.

vois jolies ailes. Allez, petits oiseaux, du côté où le vent pousse !

Ce fut comme si elle n'avait rien dit ; ils ne cessaient de pépier et de voler dans le feu et les fumées, se posant sur ses cheveux ou sur ses épaules, lui becquetant l'oreille ou la lèvre ; tant qu'enfin leurs plumes s'allumèrent aux flammes, et qu'ils tombèrent un à un, comme des fleurs de rubis, dans les braises. Puis, la foule s'écarta, tant éloignée, ce fut, sur la place, autour du bûcher, avec le silence et la solitude, la nuit. Personne. Dans l'ombre, la lune qui regarde. Seulement, sur les débris encore fumants, où s'étaient mêlés les cendres légères de la vierge et des oiseaux, — cendres de lis et de duvet, — il y eut comme un frissonnement de vie. La pâle poussière s'anima, s'enfla, prit forme, devint peu à peu de grandes ailes palpitantes autour d'une jeune fille pâle qui sourit de s'éveiller. Et les oiseaux, à présent, n'étaient plus des pinsons, ni des linots, ni des fauvettes ; c'étaient des anges qui, dans un déploiement de grandes ailes blanches, emportaient Jeanne vers le beau Paradis, cette France du ciel !

CATULLE MENDÈS.

Tout le monde le sait

Le BAUME RHUMAL est le spécifique par excellence pour soulager et guérir la toux, le rhume, les maux de gorge.

— Le Cercle des Variétés ouvre la série de ses soirées d'automne et d'hiver par deux séances d'historiographie, dimanche et lundi. Voir le programme un peu plus loin.

— Choix considérable de cadeaux pour mariages, fêtes de naissance et autres anniversaires remarquables de la vie, voir à la Librairie St-Jérôme.

— La majorité contre la prohibition à Saint-Sauveur, est de 111.

— Assurez votre vie dans la GREAT WEST, compagnie qui a obtenu une moyenne de sept pour cent sur ses placements depuis son organisation. Ses placements sont sur des propriétés de ville rapportant des bénéfices.

Seul agent pour le district : M. JOS COIT-BELL, Saint-Jérôme.

Chaussures

— Désirez-vous une chaussure élégante, sur forme moderne, qui ne blesse jamais le pied ?

Allez chez J. D. FOURNELLE, qui a toujours en magasin le plus bel assortiment de bottines et souliers de toutes couleurs à très bas prix. SPÉCIALITÉ : Balmoral pour hommes, avec caoutchouc au talon et « strappe » brevetée par George T. Slater.

Aussi un bel assortiment de chapeaux pour hommes, femmes et enfants.

— BELLE TERRE à vendre sur la rivière du Nord, à 5 milles de la ville de Saint-Jérôme, tout près de la fromagerie. Si on le désire le propriétaire vendra la terre seule ou bien avec tout le roulant et avec la récolte. C'est une belle place pour un cultivateur qui désire s'établir.

S'adresser à Massero & Cie., ou à l'AVENIR DU NORD, Saint-Jérôme, comté de Terrebonne.

Sainte-Anne des Plaines

— M. Conrad Chaumont, fils de M. Joseph Chaumont, a été ordonné prêtre à la cathédrale de Montréal, par Mgr Bruchési.

Dimanche il chantait ici sa première messe, accompagné à l'autel par le Rév. M. Cousineau, supérieur du séminaire de Sainte-Thérèse.

M. Sauriol, du même séminaire, a fait un magnifique sermon.

Le soir, un banquet a été donné par le père du nouveau prêtre. Ont pris part à ce joyeux festin de famille, M. Dugas, curé de Sainte-Anne et son frère, M. l'abbé Dugas, le Rév. M. Benoit, la Révé. Sœur Supérieure du couvent et deux autres religieuses de Sainte-Anne, sœur et cousin du héros de la fête, et le Dr Douais, son beau-frère.

M. l'abbé Chaumont part sous peu pour Rome où il va consacrer quelques années à l'étude de la philosophie et de la théologie.

Livres, Journaux, Revues

Il sera rendu compte dans ce journal de tout ouvrage dont on nous enverra un exemplaire.

LA NOUVELLE REVUE

Livraison du 15 septembre 1898. — Sommaire : Le duc de Richelieu au Congrès d'Aix-la-Chapelle. 1818. (1), M. Ernest Daudet ; Le Préluce de Chopin, (fin), Comte Læve Lvoitch Tolstoy ; La nationalité belge et le Pangermanisme, M. L. Van Keymeulen ; L'Amiral Benedetto Brin, M. Henri Montecoroli ; Un sculpteur écrivain, M. Eugène Guillaume, M. Henry Join ; Sur les routes d'Andalousie, M. Georges Lainé ; L'Art impressionniste au Musée du Luxembourg, M. Étienne Bricon ; Zele, Mœurs Jugo-Slaves, Mme Christiane Solvejgs ; L'Exode des Dieux, M. P. Hippolyte Roussac ; Les Économies à Rebours, M. Saint Genid ; Lettres sur la politique extérieure, Mme Juliette Adam ; Pages courtes, Comtesse de Semaïsons, Ce qui se dit à Paris.

LE DRAME DE ST-LIBOIRE

La Tribune de St-Hyacinthe publiera, le 1er octobre prochain, une brochure contenant le Procès et la Condamnation de J.-B. GUILLAIN, l'assassin de J.-B. LAPLANTE, son oncle ; le Résumé du Président du tribunal et une critique impartiale et juridique de ce Résumé.

Cette brochure sera envoyée franco par la maille sur réception de 10 cts.

Adressez : La Tribune, St-Hyacinthe.

Le succès provoque la vente et le BAUME RHUMAL se vend tous les jours et partout par milliers de bouteilles.

Il ne pouvait s'habiller seul

Un cultivateur de la Nouvelle-Ecosse raconte ce qu'il a souffert du rhumatisme et comment il a été guéri.

De l'Enterprise, Bridgewater, N. E.

Quand le rhumatisme s'acharne sur une victime, les tourments qu'il cause sont intolérables. Il faut avoir souffert de cette maladie pour comprendre la joie que doit éprouver quelqu'un qui est délivré de ses étreintes. M. W. E. Polkenham, de New Elm, N. E., est un de ceux qui ont été soulagés de ces tortures et qui croit de son devoir de faire savoir qu'il existe un moyen de guérison. M. Polkenham, qui est cultivateur, est souvent exposé aux intempéries des saisons, comme le sont tous ceux qui se livrent à cette noble mais laborieuse profession. Ce fut la cause de son rhumatisme et des tourments qu'il lui causa avant d'en être débarrassé. Il dit : Au printemps de 1897, je contractai le rhumatisme. J'en souffris tout l'été et au mois d'octobre, le mal était assez grave pour m'empêcher de sortir de la maison. Les douleurs étaient logées dans la hanche et dans le dos, et aucun langage ne saurait

Décisions judiciaires concernant les journaux

1o Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

2o Toute personne qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arrérages qu'elle doit sur son abonnement, autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3o Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4o Les tribunaux ont décidé que le fait de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

Courses de chevaux à St-Jérôme

De grandes courses au trot et à l'amble auront lieu le 5 octobre au parc Jérôme.

PROGRAMME

CLASSE DES 2.50.....	\$ 60.00
CLASSE DES 2.20.....	100.00
CLASSE OUVERTE.....	125.00

Il y aura une course spéciale pour un pari de \$50 entre trois amateurs de Saint-Jérôme.

Match pour un pari de \$50 entre Amata, appartenant à M. F. St-Vincent, et la jument de M. Desjardins, de Saint-Philippe.

Au cas de mauvais temps, les courses seront remises. Admission, 25 cts. Enfants, 10 cts.

PROVINCE DE QUÉBEC }
Comté de Terrebonne }
No 2953.

Cour de Circuit

GODFREY GUENETTE, huissier, de la ville de St-Jérôme, dit comté, Demandeur,

vs.

MOISE MORIN, autrefois du Canton Wolfe, mission Saint-Faustin, dit comté, et maintenant de lieux inconnus, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

LOUIS LABELLE, G. C. C.
Saint-Jérôme, 20 septembre 1898.
PRÉVOST & DE MARTIGNY,
Procureurs du demandeur,
Saint-Jérôme, P. Q.

Prévost & de Martigny

Avocats, Procureurs, Solliciteurs

Saint-Jérôme, P. Q.

Terre à vendre

Une magnifique terre de cent arpents, connue sous le numéro 14, dans le sixième rang du canton Howard, dont 72 arpents en bon état de culture, avec maison et dépendances dessus construites, instruments aratoires, etc.

A vendre à des conditions avantageuses.

S'adresser à

M. ANDRÉ VAILLANCOURT,
St-Adolphe d'Howard, P. Q.

Metropolitan Magazine

Splendide revue mensuelle illustrée et dont la réputation est universelle. Les gravures en couleurs y sont parfaites. On y trouve de la littérature, du sport, du théâtre, etc.

Le prix de l'abonnement n'est que de \$1.50 par année.

Province de Québec }
District de Terrebonne }

COUR DE CIRCUIT

JOHN MORROW, fabricant de voitures, dit endroit appelé Morin Platt, paroisse de Saint-Sauveur, dit district, Demandeur.

vs.

SAM alias SAMUEL CAMPBELL, autrefois des Mille Isles, dit district, et maintenant de lieux inconnus, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Sainte-Scholastique, 26 septembre 1898.
DE MONTIGNY & GRIGNON,
Protonotaire, C. S.

PREVOST & DE MARTIGNY,
Procureurs du Demandeur.

PRIX REDUITS

...par le Grand Tronc

Four Detroit et Port Huron, aller et retour	\$10 00
Chicago et Cincinnati	16 00
Saginaw et Bay City	13 00
Cleveland	12 50

Les billets sont bons pour partir le 29 et le 30 septembre et le 1er octobre et pour revenir le 17 octobre. Pour achat ou autres informations, s'adresser à

J. M. DORION,
Saint-Philippe d'Argenteuil.

Une bouteille de BAUME RHUMAL est souvent plus que suffisante pour enrayer un méchant rhume. 25c. partout.

GÉRGLE DES VARIÉTÉS de la Fanfare St-Jerome

DIMANCHE et LUNDI 2 et 3 Octobre 1898 L'HISTORIOGRAPHE

L'HISTORIOGRAPHE, qui, par des photographies animées, fait revivre d'une manière saisissante les faits et les personnes du passé, mettra sous les yeux des spectateurs les scènes les plus émouvantes de :

LA VIE DE N. S. JESUS-CHRIST : Noël, Jésus dans le temple, Jésus ressuscitant le fils de la veuve de Naim ; Laissez venir à moi les petits enfants ; les Rameaux ; la Cène ; la Passion, etc. — Les douze tableaux de la vie de Jésus sont neufs.

HISTOIRE D'ANGLETERRE : Adieux de Charles Ier à sa famille, 1649, Tableau de Van Dyck ; Le pont de la frégate la Victoire pendant la bataille de Trafalgar et la mort de Nelson, en 1801. Etc.

REVOLUTION FRANÇAISE : Assassinat de Marot par Charlotte Corday ; Le dévouement de Melle de Sombreuil, etc.

PREMIER EMPIRE : Napoléon au pont d'Arcole ; Napoléon et la sentinelle ; Napoléon et le pape Pie VII.

GUERRE FRANCO-PRUSSIENNE 1870-71 : Une alerte ; la sœur de Moissac au combat de Fromerie ; Défense du Drapeau.

GUERRE GRECO-TURQUE, 1896-97 : Massacre des chrétiens en Crète ; Bombardement à bord d'un cuirassé turc, etc.

GUERRE HISPANO-AMERICAINE : Explosion du Maine (6 min.) ; La commission à bord du Maine ; travail des scaphandriers au fond de l'eau ; Bombardement de Manille.

TABLEAUX COMIQUES : La cigale et la fourmi ; un horrible cauchemar ; Le barbier impatient, etc.

MAGNIFIQUES PANTOMIMES : Le cabinet enchanté, (15 minutes) ; Une maison hantée, (15 minutes) ; l'auberge hantée (7 minutes) ; les cambrioleurs ; Les rayons X.

Que personne ne manque ce spectacle incomparable. Pour que tous aient l'avantage de voir ces beautés, les prix ont été mis à la portée de toutes les bourses.

La Fanfare Saint-Jérôme jouera aux deux soirées.

Prix d'entrée, 20 cts. Enfants, 10 cts.

Billets en vente aux pharmacies Fournier et Longpré, et le soir à la porte de la salle. Portes ouvertes à 7 heures.

PROVINCE DE QUÉBEC }
Comté de Terrebonne }
No 2950.

JOSEPH CAMILLE LE MOYNE, de MARTIGNY, avocat, de la ville de Saint-Jérôme, dit comté, Demandeur,

vs.

MOISE MORIN, autrefois du Canton Wolfe, mission Saint-Faustin, dit comté, et maintenant de lieux inconnus, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

LOUIS LABELLE, G. C. C.
Saint-Jérôme, 20 septembre 1898.

PREVOST & DE MARTIGNY,
Procureurs du demandeur,
Saint-Jérôme, P. Q.

JOSEPH FORTIER

AVOCAT

Sainte-Scholastique

Hotel à vendre

Un magnifique hôtel de 30 x 35 pieds, à deux étages, place dans le centre du village du Rapide de l'Original, est à vendre ou à louer tout meublé. S'adresser à

L. N. Fortier,
Propriétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC }
District de Terrebonne }

COUR DE CIRCUIT

JOHN MORROW, fabricant de voitures, dit endroit appelé Morin Platt, paroisse de Saint-Sauveur, dit district, Demandeur.

vs.

SAM alias SAMUEL CAMPBELL, autrefois des Mille Isles, dit district, et maintenant de lieux inconnus, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Sainte-Scholastique, 26 septembre 1898.
DE MONTIGNY & GRIGNON,
Protonotaire, C. S.

PREVOST & DE MARTIGNY,
Procureurs du Demandeur.

PRIX REDUITS

...par le Grand Tronc

Four Detroit et Port Huron, aller et retour	\$10 00
Chicago et Cincinnati	16 00
Saginaw et Bay City	13 00
Cleveland	12 50

Les billets sont bons pour partir le 29 et le 30 septembre et le 1er octobre et pour revenir le 17 octobre. Pour achat ou autres informations, s'adresser à

J. M. DORION,
Saint-Philippe d'Argenteuil.

Une bouteille de BAUME RHUMAL est souvent plus que suffisante pour enrayer un méchant rhume. 25c. partout.

A VENDRE

Une belle propriété de sept arpents de terre en superficie, dont environ cinq arpents en jardin, le reste étant un superbe bocage, sur les bords de la rivière du Nord, avec une magnifique maison couverte en métal et autres bâtiments: le tout situé dans la ville de Saint-Jérôme, comté de Terrebonne, du côté ouest de la rivière, à peu de distance de l'église, du marché, de la gare du chemin de fer, du collège, etc.
Conditions faciles.
S'adresser au soussigné

P. F. E. PETIT, N. P.
Saint-Jérôme, Co. de Terrebonne.

25-3-98—8 m.

Lisez bien

Notre atelier typographique se complète tous les jours. Nous avons fait l'achat des grandes lettres nécessaires pour les placards, les longues affiches etc. Nous avons une jolie variété de script pour cartes de visite.

Nous sommes donc en mesure de faire tous les travaux d'impressions imaginables.
Imprimerie Commerciale de

L'AVENIR DU NORD,

Saint-Jérôme.

A. CARTIER
HORLOGER-BIJOUTIER

Magnifique choix de Montres, d'Horloges, de Bijoux, Joints de mariage, Bagues, Chaines, etc.
Réparations de toutes sortes faites avec soin, promptement et gratuitement.
Choix de lunettes de tous les prix.

En face du Marché, - Saint-Jérôme, P. Q.

L'illustré National

paraissant chaque semaine. Dans le genre du Petit Journal, si connu au Canada. Ecrits littéraires, chroniques politiques, nouvelles charmantes, etc. Prix excessivement bas: \$1.00 par année. S'adresser au bureau de L'AVENIR DU NORD, Saint-Jérôme, P. Q.

La Revue des Deux Frances

Aucune revue peut rivaliser d'intérêt avec elle pour les Canadiens. On y trouve des écrits d'un intérêt débordant dus tant aux meilleurs écrivains français qu'à nos meilleurs plumes canadiennes. De plus, cette revue est ornée de superbes gravures. Le prix de l'abonnement est de \$4.00 par an. S'adresser au bureau de L'AVENIR DU NORD, Saint-Jérôme, P. Q.

CHS. GODMER

MARCHAND

RUE LABELLE, ST-JEROME, P. Q.

La Nouvelle Revue

28, Rue de Richelieu, PARIS.

Directrice: Madame Juliette ADAM
PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

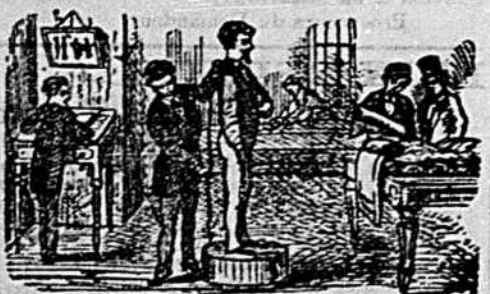
PREX	Paris et Seine	Provinces	Étranger
1 an	50 ^{fr}	26 ^{fr}	44 ^{fr}
6 mois	26 ^{fr}	13 ^{fr}	22 ^{fr}
3 mois	13 ^{fr}	6 ^{fr}	11 ^{fr}

On s'abonne sans frais: dans les Bureaux de la Revue, les agences de la Presse, les librairies et celles de la Société Générale de France et de l'Étranger.

Saint-Nicolas

le charmant périodique illustré pour garçons et filles de 8 à 15 ans, publie cette année: Jean Tapin, histoire d'une famille de soldats, par le Capitaine DANRIT, l'auteur si apprécié de la Guerre de demain, illustré par PAUL DE SAINT-ANT. En lire le début dans le No du 2 décembre 1897.

Ce journal paraît le jeudi de chaque semaine. Les abonnements partent du 1^{er} décembre et du 1^{er} juin. Paris et départements, un an: 18 frs.; six mois: 10 frs. Union postale, un an: 20 frs.; six mois: 12 frs. S'adresser à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, France.

M. LAPORTE
BOUCHER

Nouveau Tailleur M. A. ETHIER, sollicite la visite de tous ceux qui veulent des habits bien faits. Coupe garantie et prix modérés.

A. ETHIER,
Rue Saint-Martin, près du pont de fer.

Remède Infaillible CONTRE L'IVROGNERIE

Traitement à la maison connu sous le nom de... Dyke cure

Les recherches modernes de la science médicale ont obtenu des résultats prodigieux, mais, là où la médecine a pour ainsi dire opéré des miracles, c'est dans sa lutte contre l'ivrognerie. Il y a quelques années surgit une méthode scientifique fortement recommandée par les hautes autorités de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et appelée DYKE CURE. Ce remède a obtenu déjà des résultats merveilleux.

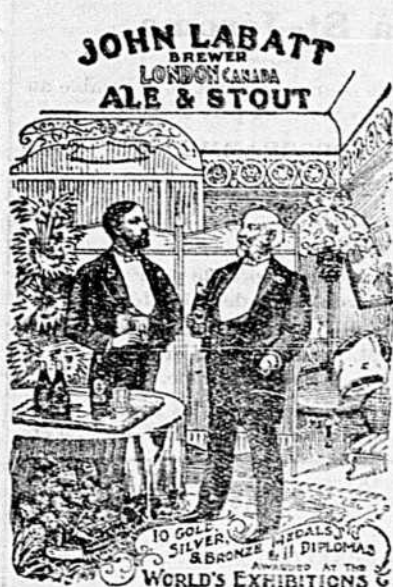
En trois ou cinq jours, il enlève tout désir des boissons enivrantes et dans trois ou quatre semaines il remet le patient dans son état normal. Ce remède est pris privément sans que personne s'en aperçoive, sans perdre une seule journée d'ouvrage, sans négliger ses affaires et sans danger pour le patient. Ce remède consiste dans un liquide végétal pris comme tonique.

Les heureux résultats du Dyke Cure ont déjà été certifiés par des hommes de grande réputation dans toutes les provinces du Dominion.

M. W. H. SCOTT, de Saint-Jérôme, est l'agent spécial pour ce remède merveilleux. M. W. H. Scott a

Prix de ce Remède infaillible - \$25.00.

S'adresser à W. H. SCOTT, Saint-Jérôme, P. Q.



Bière et Porter
John Labatt
LONDON
Les MEILLEURS BREUVAGES

Ont obtenu la plus haute Récompense sur ce continent à l'Exposition universelle, Chicago, 1893, et une Médaille d'Or à l'Exposition de la Mi-Hiver, San-Francisco, Cal., 1894.

Surpassent sous tous rapports tous les concurrents du Canada et des Etats-Unis et ont obtenu Huit autres médailles en Or, en Argent et en Bronze aux grandes Expositions universelles. Prix Spéciaux du gros.

D. CLOUTHIER, Seul Agent
SAINT-THERÈSE, P. Q.

S. G. LAVIOLETTE

MARCHAND DE

FERRONNERIE, PEINTURES, VERNIS, FAIENCE, POTERIE, &c

Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes,

Coffres-forts, Poêles, Charbon, Horloges, &c.

ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE

MONTRES

des meilleures Fabriques

à des prix défiant toute compétition

M. Laviolette achète le vieux caoutchouc à raison de \$1 50 les cent livres

S. G. LAVIOLETTE

ST-JEROME

The Merchants Bank of Canada

Bureau chef.....Montreal

CAPITAL PAYE \$6,000,000

FONDS DE RÉSERVE \$3,000,000

G. HAGUE, Gérant-général.
THOMAS FYSHE, Gérant-général adjoint.
E. F. HEBDEN, Surintendant des succursales.

SUCCURSALES DANS TOUTES LES CITES ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE LA PUISSANCE DU CANADA

Fait toutes sortes de transactions de Banque.
Change Anglais et Américain acheté et vendu.
Nous escomptons les billets approuvés des manufacturiers, marchands, commerçants cultivateurs.
Dépôts reçus et intérêts payés au taux courant.
Lettres de crédit émises payables en Chine, au Japon et dans tous les pays du monde.

A. C. E. DELMEGE, Gerant

Succursale de St-Jérôme

M. DAMASE RICHER



Réparation de toutes espèces de machines.
Ouvrage fait avec soin et à des prix modérés.

RUE SAINT-GEORGES,

Près de l'épicerie de M. Gougeon,
25-3-98— SAINT-JEROME

A. E. J. GLOBENSKY,

Immeubles
Achetés et vendus ou à échanger pour propriétés de ville.....
EVALUATIONS FAITES

Règlements de Faillites et de Successions

Bureaux:
16, RUE ST-JACQUES,
Chambres 4, 5, 6.
MONTREAL

Le Courrier des Etats-Unis

SEUL JOURNAL D'AMERIQUE

Publiant des dépêches spéciales de son correspondant de Paris, les dépêches de France et autres pays d'Europe de tous les grands journaux de New-York ainsi que les dépêches de la presse associée de toutes les parties du monde.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LES ETATS-UNIS ET LE CANADA
Payable invariablement d'avance

	Un An	Six mois	3 mois
Edition Quotidienne (Courrier du Dimanche compris)	\$12 00	\$6 30	\$3 40
Courrier du Dimanche (paraissant le dimanche matin)	2 50	1 50	
Edition Hebdomadaire (paraissant le mardi matin)	5 20	2 60	1 50

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par Chèques, Traités, Mandats-Poste (Money-orders), ou Express-Money-Orders à l'ordre de

H. P. Sampers & Co.,

195 et 197, Fulton Street, NEW-YORK

Poudre Chimique & Reparatrice
POUR CHEVAUX
Préparée par W. FORTIER, Médecin Vétérinaire
Les propriétés de cette poudre sont: Purgatives, Toniques et Vermifuges.

POUDRE DEPURATIVE

.....Préparée par W. FORTIER, Médecin Vétérinaire.....

CETTE POUDRE est spécialement préparée pour les vaches laitières et doit leur être administrée avant ou après qu'elles ont vêlé.

CETTE POUDRE purifiera le sang, fortifiera le système générateur, chassera la fièvre et augmentera la quantité de lait.

En vente à la Pharmacie FOURNIER et chez MM. E. GIBAUD et R. BEAULIEU.

Pour plus amples renseignements, voir l'annonce à ces différents endroits.

La Caisse d'Économie des Cantons du Nord

Saint-Jérôme

Fait toutes sortes de transactions d'argent

Escompte les billets de commerce et les Billets d'échange

Fait toutes espèces de collections

Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique

Traites des pays étrangers encaissés au taux le plus bas.

Intérêt alloué sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT,

Gérant

Joseph E. Parent

Notaire, Commissaire de la Cour Supérieure, Agent d'Assurances.

Prêts d'argent, Maisons et terres à vendre et à louer. Administration de propriétés, Règlement de successions, etc.

Près du Marché, SAINT-JEROME

La Revue Canadienne

Paraissant le 1^{er} de chaque mois par livraison de 64 pages. S'occupe d'histoire, de littérature, de philosophie, de beaux-arts, etc. Abonnement: \$2.00. S'adresser au bureau de L'AVENIR DU NORD, à Saint-Jérôme, P. Q.

LA LIBRAIRIE ST-JEROME
STATIONERY AND FANCY GOODS
BLOC PARENT, SAINT-JEROME

Guerison assurée

Avec l'onguent déjà célèbre: "La Reine du Nord", le rifle, les crevasses, les brûlures, l'herbe à puce, la démangeaison appelée grappe, sont sûrement et rapidement guéris.

Cet onguent merveilleux se vend très bon marché.

S'adresser au propriétaire

M. J. BESSETTE, barbier

Saint-Jérôme.

Louis Laporte

BOUCHER.....

Viandes de premier choix telles que Boeuf, mouton, veau, porc frais et salé, etc.

ETAL NO. 10, MARCHÉ ST-JEROME

J. Alcide Chausse

ARCHITECTE

PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR TOUS GENRES D'EDIFICES

Surveillance personnelle des travaux de construction, mesurages, vérifications, expertises, arbitrages, évaluations, etc.

153 et 157, RUE SHAW, MONTREAL

LOUIS CORBEIL

HOTEL DU MARCHÉ

Maison des mieux tenues et des plus recommandables sous tous rapports
Près du Marché, ST-JEROME

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

CHARS-DORTOIRS

MIS GRATUITEMENT A LA DISPOSITION DES COLONS POUR.....

Winnipeg & le Nord-Ouest canadien

Taux les plus bas — La route la meilleure et la plus populaire.

Passant par les principales villes du Canada et par Chicago, St-Paul, le Minnesota et le Dakota. Nos chars d'ortoirs gratuits pour les familles des colons et autres qui se dirigent vers l'Ouest sont très commodés et les passagers peuvent y apporter leur literie ou peuvent l'acheter au prix coûtant aux gares de Montréal et de Toronto. Ces chars d'ortoirs pour colons passent par Portland, Me. Montréal, Toronto et Winnipeg sans changement.

LES CHARS-DORTOIRS GRATUITS laisseront Montréal tous les mardis à 9.00 hrs a. m. et 10.25 hrs p. m., commençant le 8 mars.

Les passagers pour les Mines d'Or du Yukon et du Klondyke auront gratuitement à leur disposition des chars-dortoirs jusqu'à Chicago ou Saint-Paul où des chars semblables peuvent être obtenus pour se rendre jusqu'aux côtes du Pacifique.

Pour les billets et pour retenir vos places dans les chars-dortoirs, adressez-vous à

J. M. DORION, W. A. OSWALD, Lachute, P. Q. Petit-Brûlé, P. Q.

Dr E. N. FOURNIER, Saint-Jérôme, P. Q.

MASSERRO & Cie

Marchandises Seches, &c. &c.

Une modeste excellente se charge de la confection des chapeaux dont on trouvera en tout temps un excellent choix à son magasin.

En face du Marché,

.....ST-JEROME.

J. T. BOIVIN

Orfèvre-Horloger

.....ST-JEROME

Etes-vous assurés?

Sinon

Faites-vous assurer par M. JOS. CORBEIL

FEU:

ROYAL, QUEEN, WESTERN, ALLIANCE, IMPERIAL, NORTHERN, CALEDONIAN, MANCHESTER, PHENIX OF LONDON, COMMERCIAL-UNION, INS. CO. OF NORTH AMERICA, LONDON — AND — LANCASHIRE, LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

VIE: The Great West Life Assurance Company.

PRETS ET EMPRUNTS: The Canadian Mutual Loan & Investment Company.

F. X. AUBIN, CONFISEUR
RUE ST-GEORGES
.....SAINT-JEROME, P. Q.....

A LOUER

Une grande ferme composée de deux terres de première qualité, située à Sainte-Adèle, à 15 arpents de la station du C. P. R.

Sur la ferme se trouve une très bonne maison et tout ce qui est nécessaire à un cultivateur ou à un jardinier. Des instruments aratoires seront à vendre à celui qui louera.

Conditions faciles et avantageuses.
S'adresser à
VICTOR FORTIER
Sainte-Adèle, P. Q.